

L'ORDRE DES BÂTISSEURS PRIX RECONNAISSANCE



Date limite pour soumettre une candidature : 21 avril 2019 - minuit





**Le comité de sélection se rencontrera dans la semaine du 29 avril 2019 pour faire la sélection des finalistes.*

MODALITÉS POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE :

- Transmettre ce formulaire dûment rempli par courriel à communications@ccivs.ca avant minuit le 21 avril 2019
- Toute personne (**membre ou non membre de la CCIVS**) peut soumettre le nom d'une ou de plusieurs personnes qui répond (ent) aux critères du prix « Reconnaissance » de l'Ordre des bâtisseurs de la CCIVS du gala annuel énoncés ci-dessous.
- Aucune personne ne peut soumettre sa propre candidature.
- Le texte de mise en candidature devrait ne pas excéder 500 mots.
- Des entrevues téléphoniques avec les personnes ayant soumis une mise en candidature pourraient être effectuées par le jury permettant d'identifier les finalistes du processus.

CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LE PRIX « RECONNAISSANCE » DE L'ORDRE DES BÂTISSEURS DE LA CCIVS:

La personne en nomination doit:

 Se distinguer par son leadership et son innovation pour l'ensemble de son œuvre au cours de sa carrière (30 points);	
 Avoir contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de la région (30 points);	
 Avoir fait preuve d'un engagement social durant sa carrière (20 points);	
 Avoir fait preuve d'un engagement professionnel durant sa carrière (20 points);	
TOTAL	/100

Modalités d'attribution

1. Le prix reconnaissance de l'Ordre des bâtisseurs de la CCIVS est décerné par un jury composé de membres représentant divers secteurs d'activités.
2. Le lauréat sera sélectionné sur une base de pointage et tous les points seront attribués par un jury indépendant.
3. Le BÂTISSEUR de l'année sera dévoilé lors de la soirée du Gala.
4. Le lauréat recevra une reconnaissance lors du Gala 2019 et fera partie de l'Ordre des bâtisseurs de la CCIVS.
5. Le nommé doit être présent au gala le 9 mai 2019.

Processus de sélection des récipiendaires



1ère étape : Appel de candidatures

Un appel de candidatures est lancé auprès des membres et non membres de la CCIVS, via les médias locaux et tous les réseaux du milieu. Toute personne est appelée à suggérer un nom afin que la candidature soit étudiée par le jury.

2ième étape : Évaluation des candidatures

Le jury analyse toutes les candidatures reçues basées sur les quatre critères suivants :

1. Se distinguer par son leadership et son innovation pour l'ensemble de son œuvre au cours de sa carrière (30 points);
2. Avoir contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de la région (30 points);
3. Avoir fait preuve d'un engagement social durant sa carrière (20 points);
4. Avoir fait preuve d'un engagement professionnel durant sa carrière (20 points);

3ième étape : Sélection du lauréat

Le lauréat sera sélectionné sur une base de pointage et tous les points seront attribués par un jury indépendant du comité organisateur.

4e étape : Dévoilement du lauréat

Le bâtisseur de l'année sera dévoilé lors de la soirée du Gala, le 9 mai 2019.

PRIX RECONNAISSANCE DE L'ORDRE DES BÂTISSEURS



Date limite pour soumettre une candidature : 21 avril 2019 - minuit

**Le comité de sélection se rencontrera dans la semaine du 29 avril 2019 pour faire la sélection des finalistes.*

Bulletin de mise en candidature

Nom de la personne
responsable du bulletin:

Entreprise:

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Nom de la personne candidate :

Entreprise:

Fonction :

Adresse:

Ville:

Code
Postal :

Téléphone :

Courriel :

BULLETIN:

Expliquez pourquoi cette personne mérite une reconnaissance au Gala 2019 en précisant de quelle façon elle répond aux critères d'évaluation (max. 500 mots, moyenne de 100 mots par critère) :